

DÉCHARGEMENT FOURNISSEURS

Les salariés, clients et fournisseurs doivent strictement respecter les mesures barrières et de prévention :

Les transporteurs sont soumis aux mêmes règles que les clients.

Le chauffeur se rend sur le point de vente à la date et créneau horaire du rendez-vous fixé pour la livraison

Le gestionnaire de flux, après contrôle, le laisse entrer sur le point de vente en suivant le chemin balisé pour accéder à la zone désignée de déchargements

Le chauffeur ne descendra du camion qu'une fois que le magasinier/cariste lui aura donné l'autorisation et uniquement pour ouvrir la remorque ou enlever les sangles. Il ne pourra en aucun cas s'éloigner du camion ou utiliser les locaux sociaux.

Le bon de livraison sera préalablement envoyé par le transporteur par email ou fax. Une fois le contrôle fait, la marchandise pourra être déchargée par le magasinier.

Le magasinier décharge la marchandise, contrôle et redépose le BL signé AVEC SON PROPRE STYLO à l'endroit prévu à cet effet puis s'éloigne.

Le chauffeur récupère alors le BL contrôlé, rebâche et repart.

Pour la messagerie et petit colis :

Les colis et documents sont déposés en confinement pour une période de 12h dans un espace balisé.

Pour les livraisons sur palettes :

Le chauffeur s'occupe seul de ses sangles, ridelles, équerres.

Le chauffeur effectue son arrimage seul.

Le BL et la lettre de voiture seront déposés à l'arrière du véhicule à disposition du magasinier qui viendra les signer **avec son propre stylo** (en aucun cas celui du chauffeur).

Une fois le magasinier éloigné, le chauffeur récupère le BL et quitte la cour.

NB : Interdiction d'utiliser les toilettes et d'utiliser la machine à café